

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Paris, le

29 FEV. 2012

Direction des routes Île-de-France  
Service de l'Aménagement du Réseau  
Département de Maîtrise d'Ouvrage n°1

PO/184.2012

Madame le Maire,

Comme l'a confirmé le ministre chargé des transports le jeudi 16 février 2012, les travaux de réhabilitation de la section de l'autoroute A6 entre la commune de Lisses au Nord et les communes de Saint-Germain-sur-Ecole et de Perthes-en-Gatinais au Sud seront engagés en 2012.

L'ensemble de la section, d'une longueur de 17 km, sera traité sur une durée minimale de 4 ans, du Nord au Sud. Le montant total de cette opération est estimé aujourd'hui à 45 M€. Les financements nécessaires doivent être mis en place chaque année pour tenir le rythme prévu.

La première tranche de travaux concernera la section Nord d'environ 3,3 km, sur les communes de Lisses et de Villabé, ainsi que le relèvement d'un ouvrage d'art situé sur la commune du Coudray-Montceaux, préalable nécessaire à la poursuite des travaux de réhabilitation des chaussées.

Pour les principaux travaux, il est nécessaire de basculer la circulation sur un seul côté de l'autoroute. Ils auront lieu pendant l'été et de nuit pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants, en limitant les bouchons. La gêne aux usagers de l'autoroute sera donc minimisée. La vitesse maximale autorisée sera fixée à 70 km/h pendant la majeure partie du chantier compte tenu de la surélévation des dispositifs de retenue préalablement à la mise en œuvre de la nouvelle couche de roulement en bitume. Une communication sur cette limitation de vitesse sera mise en place via des panneaux d'information et la diffusion de communiqués de presse.

La réalisation de cette nouvelle chaussée apportera une solution au problème des nuisances sonores. Une campagne de mesures sera effectuée à l'issue des travaux pour évaluer les niveaux de bruit.

Consciente de l'attente suscitée par cette opération de réhabilitation auprès de vos administrés, la direction des routes Île-de-France est mobilisée afin de mener cette opération sensible, de par la spécificité technique des travaux et la forte circulation sur l'autoroute A6, dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le directeur régional  
et interdépartemental adjoint,  
directeur des routes d'Île de France**



**Éric TANAYS**

**Madame Christiane WALTER  
Mairie de Saint Germain sur Ecole  
1 chemin des Portes  
77930 SAINT GERMAIN SUR ECOLE**